

MINISTERE DES TRANSPORTS

Sous-Direction de la Réglementation Technique
des Véhicules
ARCHE DE LA DEFENSE
92055 PARIS LA DEFENSE



COMMUNICATION CONCERNANT L'HOMOLOGATION D'UN TYPE D'INDICATEUR DE DIRECTION EN APPLICATION DU REGLEMENT N° 6.

Numéro d'homologation : 4122

1. Marque de fabrique ou de commerce du dispositif : ZAVOD AVTOSVET
2. Désignation du type de dispositif par le fabricant : UP 101 G1 (12V) et UP 101 V (24V)
3. Nom et adresse du fabricant : ZAVOD AVTOSVET
KIRJATCH (RUSSIE)
4. Nom et adresse du mandataire du fabricant (le cas échéant) :
LADA FRANCE 10, Bd des Martyrs de Châteaubriant
95103 ARGENTEUIL (FRANCE)
5. Dispositif soumis à l'homologation le : 25 Juillet 1994
6. Service technique chargé des essais d'homologation :
UNION TECHNIQUE DE L'AUTOMOBILE, DU MOTOCYCLE ET DU CYCLE
7. Date du procès-verbal d'essai : 7 Septembre 1994
8. Numéro du procès-verbal d'essai : 94/7071
9. Description sommaire
 - 9.1. Dispositif de la catégorie 5 ne pouvant pas être utilisé dans une combinaison de deux feux.
 - 9.2. Nombre et catégorie de lampe(s) à incandescence : 1 lampe R5W
 - 9.3. Remarques (le cas échéant) : dispositif indépendant.
Cette homologation s'applique aussi pour les types suivants : UP 101 01 (12V) et UP 101 B1 (24V).
10. Position de la marque d'homologation : au niveau de l'indicateur de direction latéral
11. Motif(s) de l'extension (le cas échéant) : -
12. L'homologation est accordée.
13. Lieu : PARIS
14. Date : 29 SEP. 1994 J. DECLERCQ
15. Signature .
16. La liste des documents déposés au Service Administratif qui a délivré l'homologation est annexée à la présente communication. Ces documents peuvent être obtenus sur demande

Contenu minimum de la marque d'homologation : 5 E2 014122